



—Tai chi —
OC • CESSON

OCC Tai Chi Chuan

FICHE D'INSCRIPTION : SAISON 2025/2026

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse:

Téléphone :

Adresse e-mail :

Nombre d'année(s) de pratique du Tai Chi Chuan :.....

Cotisation annuelle

Cours de 1h30 par semaine : 200€

(apprentissage et perfectionnement de la forme)

Paiement : en espèces par chèque par chèque-vacances virement SEPA

Chèque (s) libellé (s) au nom de l'OCC Tai Chi Chuan à remettre soit à l'inscription, soit aux cours de juin, soit par courrier à l'adresse de la Présidente : Madame Pelé, 52 B rue de Rennes 35510 CESSON SEVIGNE.

Les chèques ne seront encaissés qu'à partir d'octobre 2025

Possibilité de paiement en plusieurs fois : 2 ou 3 chèques à remettre à l'inscription, avec le nom de l'adhérent précisé au dos du chèque et sur les chèques vacances.

Professeur : Catherine GY

- 10h30 à 12h00 - le mercredi - Espace Bourgchevrefeil (tous niveaux)
- 18h00 à 19h30 - le mercredi - Espace Bourgchevrefeil (tous niveaux)

Professeur : Florian GILARD

- 12h à 13h30- le jeudi - Espace Bourgchevrefeil (tous niveaux)

EXTRAIT DU REGLEMENT DES INSCRIPTIONS

* Les cours se dérouleront du mercredi 10 septembre 2025 au jeudi 18 juin 2026 ; Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires et les jours fériés légaux sauf pendant la 1^{ère} semaine des vacances de Toussaint.

* Les absences isolées ou consécutives des adhérents ne sont pas décomptées.

* Les absences occasionnelles des moniteurs ne donnent pas droit au remboursement des cours manqués.

* Toute inscription sera ferme et définitive après un délai de 7 jours suivant la signature de la fiche d'inscription datée et ne pourra donner lieu à un remboursement après ce délai.

J'atteste ne pas présenter de contre indications à la pratique du Tai Chi Chuan.

Date

Signature